



© UNICEF/UN0637779/Bos

## **Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2023 « Technologie et éducation » : consultation concernant les enseignant·e·s et l'enseignement convoquée par l'Internationale de l'Éducation**

**Lundi 2 mai 2022, 14h00-16h00 (CET)**



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale



Informing education action  
since 2002



**unesco**

Global Education  
Monitoring Report

# RAPPORT DE LA CONSULTATION

## Informations générales

Le [Rapport mondial de suivi sur l'éducation \(GEM\)](#) évalue les progrès réalisés dans le monde en faveur de la réalisation de l'Objectif de développement durable pour l'éducation (ODD 4), des cibles qui y sont associées et, de manière plus générale, du programme Éducation 2030. Le Rapport GEM s'appuie sur la référence explicite à l'inclusion mentionnée dans la Déclaration d'Incheon (2015) et sur la revendication énoncée dans l'objectif mondial pour l'éducation (ODD 4) qui consiste à *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité*. Ceci nous rappelle que nous avons le devoir moral de garantir à chaque enfant le droit d'accéder à une éducation appropriée et de haute qualité, un objectif ne pouvant être atteint qu'en présence d'enseignant·e·s et de personnels de soutien à l'éducation qualifiés et ayant reçu une formation de qualité.

Le [Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2023](#) se penchera sur les défis de l'éducation auxquels une utilisation judicieuse de la technologie peut apporter des solutions, tout en prenant acte du fait que nombre des solutions proposées peuvent également avoir des effets indésirables. Le rapport examinera également d'autres questions telles que l'accès, l'équité et l'inclusion au sein de l'éducation, ainsi que la qualité, les évolutions technologiques et la gestion du système. Le rapport présentera trois critères applicables à l'ensemble du système qui doivent être satisfaits pour permettre à la technologie d'offrir tout son potentiel au sein de l'éducation : garantir que tou·te·s les apprenant·e·s aient accès aux ressources technologiques, les protéger contre les risques inhérents aux technologies en instaurant une gouvernance et des réglementations appropriées et aider l'ensemble des éducateur·rice·s à se montrer efficaces dans le cadre de l'enseignement avec des technologies, de leur utilisation et de leur gestion.

## Consultation concernant les enseignant·e·s et la formation

En collaboration avec l'équipe du Rapport GEM, l'[Internationale de l'Éducation](#) a convoqué une réunion de consultation en vue de recueillir des commentaires et des données factuelles à propos des axes de recherche proposés dans la [note de cadrage](#) du Rapport GEM 2023 sur la technologie et l'éducation. Au cours de cette consultation, les enseignant·e·s et les représentant·e·s syndicaux·ales ont été invité·e·s à réfléchir aux différents défis, obstacles, réussites et expériences en lien avec la technologie et l'éducation. Les échanges ont porté sur les points suivants :

- Analyser et reconnaître le rôle concret que jouent les enseignant·e·s, les personnels de soutien à l'éducation, les responsables d'établissement scolaire et leurs organisations représentatives dans le développement des politiques éducatives relatives à la technologie.
- Partager des idées et discuter ensemble des politiques et des options de financement pour aborder la question de l'équité et de l'inclusion dans le cadre de l'introduction des technologies éducatives.
- Recueillir les points de vue des enseignant·e·s et de leurs organisations représentatives à travers le monde à propos des initiatives actuelles s'étant révélées efficaces pour la mise en œuvre des technologies éducatives, notamment celles en lien avec la pratique en classe, le recrutement des effectifs, le développement professionnel et la formation.
- Attirer l'attention sur des questions allant au-delà des implications directes de la technologie sur les pratiques appliquées en classe : respect de la vie privée, charge de travail des enseignant·e·s et rôle des syndicats dans l'élaboration des politiques technologiques.
- Recommander des éléments factuels : exemples concrets montrant les effets de la mise en œuvre des technologies éducatives et les défis qui y sont liés, politiques en matière de technologies éducatives basées sur les expériences nationales, financement des technologies éducatives basé sur les expériences nationales.

Le présent rapport, préparé par l'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation, résume les discussions et les principales questions soulevées durant la consultation convoquée par l'Internationale de l'Éducation le 2 mai 2022.

## Programme

Accueil et présentations par la modératrice Antonia Wulff, directrice du département de l'IE pour la recherche, les politiques et le plaidoyer.
Introduction sur le thème des technologies éducatives par Haldis Holst, secrétaire générale adjointe de l'IE.
Présentation de la note de cadrage du Rapport GEM 2023 sur la technologie et l'éducation par Manos Antoninis, directeur du Rapport GEM.
Discussion interactive sur le premier thème de la consultation : <b>technologies éducatives et rôle des enseignant·e·s en tant que professionnel·le·s</b> <ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Enseigner avec la technologie</b> – Quels sont les résultats positifs et les problèmes rencontrés par les enseignant·e·s lors de l'intégration de la technologie dans leurs classes ? Dans quelle mesure la technologie contribue-t-elle à résoudre ou à amplifier les problèmes liés à l'accès, l'équité et la qualité pour les enseignant·e·s et les personnels de soutien à l'éducation ? Les gouvernements ont-ils adopté des cadres et des normes en matière de TIC pour les enseignant·e·s ?</li><li><b>2. Programmes d'études</b> – Comment les systèmes éducatifs intègrent-ils l'utilisation des technologies au travers de la réforme des programmes d'études, de la reconception du matériel pédagogique et du soutien aux enseignant·e·s ? Comment les syndicats (ou d'autres acteurs) sont-ils impliqués dans ce processus ?</li><li><b>3. Formation et développement professionnel continu (DPC)</b> – Quels sont les défis et opportunités concernant la formation initiale et le développement professionnel continu des enseignant·e·s centrés sur la technologie au sein de l'éducation ?</li></ol>
Pause
Discussion interactive sur le second thème de la consultation : <b>technologie et rôle des enseignant·e·s en tant que syndicalistes</b> <ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Conditions de travail</b> – Quelle est l'incidence des technologies modernes sur le bien-être des enseignant·e·s et leurs conditions de travail ? Dans quelle mesure les innovations technologiques pour la gestion des enseignant·e·s améliorent-elles ou détériorent-elles leurs conditions de travail (exemple : paiements mobiles ou systèmes de pointage) ?</li></ol>

2. **Droits des enseignant·e·s** – Quelles sont les préoccupations ou les opportunités concernant la protection des données et les droits numériques (exemple : droit à la vie privée, surveillance, enregistrement, droit à la connexion/déconnexion) ?
3. **Dialogue social** – Quel est le rôle des syndicats de l'éducation dans les processus décisionnels, le développement, la mise en œuvre et la réglementation des politiques relatives aux technologies de l'éducation, y compris par rapport aux normes et cadres nationaux pour les TIC (exemple : programmes de développement professionnel obligatoires, programmes d'études ou sélection de produits) ?

Résumé et conclusion par la modératrice.

## Format et participation

Cette consultation privée était adressée à un public spécialisé – enseignant·e·s, représentant·e·s de syndicats, chercheur·euse·s du Rapport GEM et spécialistes de l'Internationale de l'Éducation – pour discuter des défis et des opportunités liés à l'utilisation des technologies dans le cadre de l'enseignement et de l'apprentissage. La secrétaire générale adjointe de l'IE, Haldis Holst, a ouvert la réunion de consultation par quelques mots d'introduction, suivis de la présentation de la note de cadrage du Rapport GEM 2023 sur la technologie et l'éducation et d'une discussion avec les participant·e·s. Antonia Wulff, directrice du département de l'IE pour la recherche, les politiques et le plaidoyer, était modératrice de l'événement.

49 personnes représentant les enseignant·e·s et les syndicats dans les différentes régions du monde ont participé à cette réunion de consultation.

## Principales conclusions

1. Les systèmes éducatifs ont besoin d'une infrastructure d'apprentissage solide, définie et mise en œuvre conjointement avec les enseignant·e·s. Cette infrastructure d'apprentissage nécessite de proposer des opportunités de développement professionnel continu de qualité pour l'ensemble des enseignant·e·s et personnels de soutien à l'éducation.
2. Si la technologie a contribué à faciliter l'accès, les enseignant·e·s et les personnels de soutien à l'éducation ont rencontré davantage de difficultés à se déconnecter de leurs activités professionnelles. Les avancées technologiques et les réformes politiques ont contribué à accroître la charge de travail des enseignant·e·s.
3. La pandémie a mis à nu les fractures numériques dans un grand nombre de pays, en particulier entre les zones rurales et les centres urbains. Souvent, les enseignant·e·s n'étaient pas préparé·e·s à passer à l'apprentissage en ligne si rapidement.
4. L'utilisation des technologies éducatives soulève une série de problèmes en ce qui concerne le bien-être à la fois des enseignant·e·s et des élèves.
5. Les préoccupations communes des enseignant·e·s et de leurs syndicats sont l'augmentation de la privatisation, de la monopolisation et de la commercialisation de l'éducation, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les enseignant·e·s réclament davantage de transparence pour

les marges bénéficiaires, les activités de lobbying et les contrats entre les entreprises technologiques et les gouvernements, ainsi qu'un engagement total pour les décisions portant sur l'utilisation des produits et l'élaboration des politiques.

6. Les syndicats de l'éducation signalent plusieurs problèmes concernant la protection des données, le respect de la vie privée et les droits numériques. La charge de travail des enseignant·e·s a considérablement augmenté durant la pandémie, tandis que les informations et les politiques demeurent insuffisantes en ce qui concerne les droits numériques des enseignant·e·s et des élèves, notamment leur droit à la connexion et à la déconnexion.
7. Un des principaux problèmes apparus durant la pandémie est celui de la propriété. Lorsque les enseignant·e·s ont commencé à utiliser les plateformes en ligne durant la pandémie, la question était de savoir à qui revenait la propriété des ressources préparées par les enseignant·e·s : aux employeurs ou aux entreprises ? Les réseaux de négociation collective sont essentiels pour garantir le respect des droits des enseignant·e·s.
8. Les enseignant·e·s constatent que les technologies amènent des changements dans les programmes d'études et les évaluations. Si les enseignant·e·s signalent une augmentation du nombre d'évaluations, celles-ci restent insuffisantes dans le cadre de l'enseignement à distance pour évaluer les acquis des élèves. Les enseignant·e·s doivent être à la tête des initiatives visant à évaluer les ressources pour l'apprentissage numérique et travailler en étroite collaboration avec les gouvernements et les autres acteurs dans le cadre de ces évaluations.

## Résumé des discussions

1. Haldis Holst, secrétaire générale adjointe de l'IE, a souhaité la bienvenue aux participant·e·s et a ouvert la réunion de consultation. Elle a souligné que cette édition 2023 du Rapport GEM sur la technologie et l'éducation arrivait à point nommé dans le contexte de la pandémie et que la technologie était déjà un domaine prioritaire pour l'IE avant la crise sanitaire. Elle a rappelé aux participant·e·s que ce n'est plus un secret pour personne que l'utilisation des technologies éducatives demeure une question complexe et en constante évolution. Si pour un grand nombre d'éducateur·rice·s et d'élèves la technologie est déjà bien présente dans toutes leurs activités, pour d'autres elle l'est à peine. La technologie peut conditionner et conditionne déjà les programmes d'études, les systèmes d'évaluation, les méthodes pédagogiques, les systèmes de gestion des enseignant·e·s et la nature même de leur profession. Elle a rappelé aux participant·e·s que la technologie modifiait non seulement les méthodes d'enseignement, mais aussi le contenu de cet enseignement, voire les personnes qui enseignent, et, comme l'a démontré la pandémie, le lieu où l'on enseigne.
2. Haldis Holst a précisé que, si la technologie permet effectivement d'accéder à l'éducation durant la fermeture des écoles, elle crée aussi une situation nouvelle à laquelle tant les enseignant·e·s que les élèves doivent s'adapter, afin de pouvoir appréhender de nouveaux défis et leurs conséquences. Elle a également rappelé aux participant·e·s que la pandémie avait démontré que les systèmes éducatifs avaient besoin d'une infrastructure solide pour l'apprentissage numérique, afin d'éviter de creuser davantage encore le fossé des inégalités. Cette nouvelle infrastructure d'apprentissage doit être définie et mise en œuvre conjointement par les enseignant·e·s et les élèves et permettre aux enseignant·e·s d'améliorer l'apprentissage et de soutenir leurs élèves. Il est par conséquent nécessaire de garantir des programmes de développement professionnel continu de qualité, étant donné que la technologie tend à évoluer plus rapidement que la capacité d'apprentissage.

3. Haldis Holst a rappelé aux participant·e·s que le [Rapport mondial sur la condition du personnel enseignant 2021](#) de l'IE démontrait que les avancées technologiques et les réformes politiques risquaient d'alourdir la charge de travail des enseignant·e·s et de nuire, par conséquent, à leur bien-être. La technologie suscite aussi de nouvelles inquiétudes en ce qui concerne le respect de la vie privée. Elle a demandé à ce que les enseignant·e·s et leurs syndicats soient impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réglementation des politiques en matière de nouvelles technologies éducatives ou de normes en matière de TIC pour les élèves et les enseignant·e·s.
4. Haldis Holst a rappelé que la pandémie avait ouvert les portes au marché des technologies éducatives, créant ainsi de nouvelles opportunités de privatisation et de marchandisation de l'éducation. Elle a précisé que le marché des technologies éducatives était estimé à 76,4 millions USD en 2019. Avec une prévision de croissance annuelle de 18 %, ce marché devrait avoisiner les 285,2 milliards USD à l'horizon 2027. Deux études menées par l'IE durant la pandémie ont montré que la dépendance vis-à-vis de l'apprentissage à distance avait renforcé le rôle des entreprises privées dans tous les secteurs de l'éducation. Conséquence, il est essentiel d'assurer un contrôle professionnel des technologies et de renforcer l'auto-efficacité technologique des enseignant·e·s. Cela concerne notamment la formation, les méthodes pédagogiques, les programmes d'études, ainsi que les matériels ou ressources utilisés. Elle a demandé à ce que les syndicats de l'éducation soient impliqués dans la gouvernance des technologies et des données qu'elles contiennent. Les technologies ne disparaîtront pas de nos écoles et, même si les problèmes liés à l'équité, à l'accès et à la qualité existaient déjà avant la pandémie, il demeure urgent, dans le contexte actuel, de tirer les enseignements des expériences passées. Par conséquent, elle a rappelé aux participant·e·s qu'il était essentiel de mesurer l'impact et les effets positifs et négatifs des nouvelles méthodes de travail utilisant les technologies.
5. Haldis Holst a conclu en mentionnant que cette consultation offrait une excellente occasion de s'échanger des informations, de tirer des enseignements des défis communs et individuels et de faire en sorte que les expériences des enseignant·e·s, des responsables d'établissement scolaire et des personnels de soutien à l'éducation soient entendues. Elle a invité les participant·e·s à réfléchir aux problèmes et aux défis que rencontre chaque membre, aux besoins des personnes travaillant dans ce secteur et aux solutions qu'il·elle·s souhaiteraient proposer pour développer et améliorer l'intégration et l'utilisation des technologies éducatives, sous la direction des enseignant·e·s et de leurs syndicats.
6. Antonia Wulff, directrice du département de l'IE pour la recherche, les politiques et le plaidoyer, a remercié Haldis Holst pour son intervention et a ensuite présenté Manos Antoninis, directeur du Rapport mondial de suivi sur l'éducation.
7. Manos Antoninis a présenté la [note de cadrage du Rapport GEM 2023 sur la technologie et l'éducation](#). Il a commencé par remercier l'IE et les participant·e·s d'avoir rejoint cette réunion de consultation spéciale. Il a rappelé aux participant·e·s que le Rapport GEM s'efforçait de couvrir toutes les thématiques selon une large perspective et que ce dernier examinerait tous les impacts de la technologie sur les systèmes éducatifs.
8. Manos Antoninis a commencé sa présentation en rappelant aux participant·e·s que le Rapport mondial de suivi sur l'éducation était le fruit du travail d'une équipe indépendante sur le plan éditorial créée en 2002, dont le mandat a été élargi en 2015 dans le cadre de la Déclaration d'Incheon pour devenir le mécanisme de surveillance et de rapport pour l'ODD 4 consacré à l'éducation et les autres ODD, et rendre compte des stratégies nationales et internationales mises en œuvre pour aider tous les partenaires pertinents à respecter leurs engagements. Il a également rappelé aux participant·e·s que l'équipe de

chaque rapport est élue par un comité consultatif dont l'IE est membre. Il a ensuite remercié l'IE et les autres membres pour leur vision, le thème de la technologie pour le rapport 2023 ayant été sélectionné avant le début de la pandémie. Le Rapport GEM 2023 sera publié en juin 2023. La prochaine édition de ce rapport sera placée sous le thème du leadership.

9. Manos Antoninis a présenté la note de cadrage pour le Rapport GEM 2023. Il a rappelé aux participant·e·s que la technologie était considérée comme un facteur important pour la réalisation de l'ODD 4 et que son rôle au sein de l'éducation avait été accéléré par la pandémie de COVID-19. Il a également rappelé les points de vue divergents concernant l'utilisation des technologies éducatives (technosceptiques vs technophiles), ainsi que la difficulté à disposer de recherches démontrant leur efficacité, étant donné leur évolution rapide. Il a ensuite présenté la structure du Rapport GEM 2023, qui sera divisé en deux parties. La première sera consacrée aux principaux problèmes rencontrés par l'éducation pouvant être résolus par la technologie, la seconde s'intéressera aux conditions minimales devant être réunies pour permettre aux technologies de soutenir l'éducation. Il a expliqué aux participant·e·s que le rapport s'appuiera sur une définition large de la technologie et que, par conséquent, il s'intéressera également à des technologies autres que les TIC, comme la construction, les infrastructures scolaires, l'énergie, le transport et le changement climatique.
10. Manos Antoninis a précisé que la première question abordée dans le rapport cherchera à savoir quel type d'éducation nous souhaitons et comment la technologie peut nous y aider. Afin de pouvoir apporter une réponse à cette question, la première partie du rapport couvrira des problématiques telles que l'accès, l'équité et l'inclusion, entre autres l'accès des groupes défavorisés et l'accès aux contenus, la qualité, notamment les compétences de base et les compétences numériques, ainsi que le développement technologique et la gestion du système, notamment les évaluations et les systèmes de données pour la gestion de l'éducation. Il a poursuivi son exposé en mentionnant la seconde question qui sera posée dans ce rapport, à savoir les conditions minimales devant être réunies pour que les technologies puissent soutenir l'éducation. Pour répondre à cette question, la seconde partie du rapport se penchera sur des thématiques telles que l'accès aux technologies, la gouvernance, les réglementations et la préparation des enseignant·e·s. Ce dernier point, particulièrement pertinent pour cette consultation, tentera de déterminer comment les systèmes éducatifs peuvent aider l'ensemble des enseignant·e·s à enseigner avec la technologie, à l'utiliser et à la gérer.
11. Manos Antoninis a mentionné quelques-uns des facteurs faisant obstacle à l'utilisation des technologies par les enseignant·e·s : l'accès aux technologies et la connaissance de ces dernières, la préparation à intégrer les technologies dans les classes en tenant compte des convictions des enseignant·e·s concernant les pédagogies appropriées et de facteurs organisationnels tels que le soutien des responsables d'établissement scolaire en vue de créer des communautés d'apprentissage professionnel, et la présence ou non de programmes de développement professionnel adaptés. Il a également indiqué que le rapport examinera le rôle des enseignant·e·s et des personnels de soutien dans les filières TIC.
12. En guise de conclusion, Manos Antoninis a mentionné les principales questions qui seront couvertes durant la consultation concernant le rôle des enseignant·e·s en tant que professionnel·le·s et leur rôle en tant que syndicalistes.

S'agissant du rôle des enseignant·e·s en tant que professionnel·le·s, la consultation abordera les thématiques suivantes :

- a. Enseigner avec la technologie

- i. Résultats positifs et problèmes en lien avec l'intégration de la technologie dans les classes
  - ii. Accès, équité et qualité pour les enseignant·e·s et les personnels de soutien
  - iii. Cadres et normes en matière de TIC pour les enseignant·e·s
- b. Programmes d'études
  - i. Intégrer l'utilisation des technologies dans les programmes d'études, les manuels scolaires et les évaluations
  - ii. Préparer les enseignant·e·s dans le cadre de ces processus
- c. Formation des enseignant·e·s
  - i. Défis et opportunités dans le cadre de la formation initiale et du développement professionnel continu

S'agissant du rôle des enseignant·e·s en tant que syndicalistes, la consultation abordera les thématiques suivantes :

- a. Conditions de travail
    - i. Impact de la technologie sur le bien-être des enseignant·e·s
    - ii. Impact de la technologie sur les conditions de travail des enseignant·e·s (ex. paiements mobiles ou systèmes de pointage)
  - b. Droits des enseignant·e·s
    - i. Protection des données et droits numériques (ex. respect de la vie privée, appareils numériques de surveillance, enregistrement, droit à la déconnexion)
  - c. Dialogue social
    - i. Rôle des syndicats dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réglementation des politiques en matière de technologies éducatives et définition de normes et de cadres en matière de TIC
13. Pour terminer, Manos Antoninis a rappelé aux participant·e·s que le [processus de consultation](#) restera ouvert afin d'élargir sa portée et de renforcer les contacts avec les différentes parties prenantes travaillant dans le domaine de la technologie. Il a ensuite mentionné qu'un nouveau chapitre des [profils PEER](#) ayant pour thème la technologie et l'éducation était en cours de développement et qu'il serait publié en même temps que le rapport.
14. Antonia Wulff, directrice du département de l'IE pour la recherche, les politiques et le plaidoyer et modératrice de cette réunion de consultation, a remercié Manos Antoninis pour sa présentation et a donné le coup d'envoi de la consultation. Elle a rappelé aux participant·e·s que la consultation serait divisée en deux parties : la première examinera les interactions entre la technologie et la formation des enseignant·e·s et des professionnel·le·s, la seconde s'intéressera à la technologie et aux enseignant·e·s en tant que syndicalistes. Trois questions orienteront les discussions pour chaque volet.

## **Partie 1 : technologies éducatives et rôle des enseignant·e·s en tant que professionnel·le·s**

15. Antonia Wulff a présenté la première série de questions de la consultation. Quels sont les résultats positifs et les problèmes rencontrés par les enseignant·e·s lors de l'intégration de la technologie dans leurs classes ? Dans quelle mesure la technologie contribue-t-elle à résoudre ou à amplifier les problèmes liés à l'accès, l'équité et la qualité pour les enseignant·e·s et les personnels de soutien à l'éducation ? Les gouvernements ont-ils adopté des cadres et des normes en matière de TIC pour les enseignant·e·s ?

16. Une personne représentant la [National Teachers' Association of Taiwan-R.O.C](#) (NTA) a pris la parole pour expliquer les expériences du gouvernement taïwanais et des enseignant·e·s lors de l'intégration des technologies dans l'éducation. Elle a mentionné que le ministère taïwanais de l'Éducation avait déclaré 2021 année de la révolution de l'éducation numérique et que celle-ci s'inscrivait dans un projet de grande envergure du gouvernement. 20 milliards USD ont été débloqués pour garantir que chaque classe dispose de l'Internet 4G ou 5G et que chaque élève ait accès à une tablette. Elle a également mentionné que le gouvernement espérait devenir le fournisseur de contenus, de dispositifs et de données d'analyses. Cette relation entre le gouvernement et les entreprises suscite cependant certaines inquiétudes, dans la mesure où les données des élèves sont utilisées à des fins personnelles. Durant la pandémie de COVID-19, il a été demandé aux élèves et aux enseignant·e·s de communiquer leurs données à caractère personnel pour créer un identifiant permettant d'accéder aux cours proposés en ligne et hors ligne. Ces données ont été communiquées à des sociétés privées. Face à cette situation, elle a ajouté que la protection des données et le respect de la vie privée, ainsi que la publication des bénéfices réalisés par les entreprises, étaient les principaux domaines prioritaires des syndicats, d'autant que le gouvernement a exprimé son soutien aux entreprises privées.
17. Un représentant de l'[Australian Education Union](#) (AEU) a formulé quelques remarques concernant l'impact de la pandémie et les inégalités qu'elle a mises à nu. Il a mentionné que le système éducatif australien bénéficiait d'un financement suffisant, mais que les ressources n'étaient pas réparties équitablement. Le gouvernement alloue des montants importants aux écoles privées et publiques mais, dans de nombreux cas, les écoles publiques manquent de ressources. Lors du passage à l'enseignement à distance, il s'est avéré qu'un grand nombre d'élèves fréquentant les écoles publiques du pays n'avaient pas accès à Internet ou aux équipements. L'AEU a demandé de préparer un rapport pour évaluer le nombre d'élèves n'ayant pas accès à Internet et aux équipements pour poursuivre leur apprentissage à distance. Ce dernier a révélé que, en Australie, 125 000 élèves n'avaient ni Internet ni aucun équipement. Il ressort également de ce rapport que les élèves des écoles publiques sont 2,5 fois plus susceptibles que les élèves des écoles privées de n'avoir aucun accès à Internet et que les élèves issu·e·s de familles à revenus modestes sont 9 fois plus susceptibles que les élèves issu·e·s de familles aisées de n'avoir aucun accès à Internet. Enfin, les élèves autochtones sont 4 fois plus susceptibles que les élèves non autochtones de n'avoir aucun accès à Internet ou aux équipements. Selon le représentant de l'AEU, cette importante question liée à l'équité a un impact sur les méthodes pédagogiques des enseignant·e·s et sur les possibilités d'apprentissage des élèves. En conséquence, l'AEU a répondu à l'appel lancé par l'Internationale de l'Éducation visant à accorder une place centrale à l'équité numérique dans le programme pour l'éducation en réalisant des audits d'équité numérique. Enfin, il a rappelé aux participant·e·s les énormes lacunes en termes d'accès à Internet observées dans les régions reculées.
18. Le représentant de l'AEU a également répondu à la seconde question de la consultation, qui examine comment les systèmes éducatifs intègrent l'utilisation des technologies au travers de la réforme des programmes d'études, de la reconception du matériel pédagogique, des évaluations et du soutien apporté aux enseignant·e·s et comment les enseignant·e·s et leurs syndicats (ou d'autres parties prenantes) sont impliqués dans ce processus. Il a expliqué que le format avait fortement changé et que, au cours de ces dernières années, l'utilisation des technologies avait augmenté dans le cadre des évaluations et des programmes d'études en Australie. Le programme qui évalue chaque année les acquis des élèves de 9, 11 et 15 ans en littérature et numératie est passé d'un test sur papier à un test en ligne, qui a entraîné des problèmes importants en termes de déploiement. Exemple, la première mise en ligne du test a donné lieu à plusieurs problèmes d'accès et de connectivité, notamment dans les régions reculées. Il a également mentionné des problèmes importants concernant l'équité lors de ces tests en ligne, dans la mesure où

tou-te-s les élèves sont supposé-e-s avoir une certaine connaissance de l'utilisation des outils informatiques et censé-e-s être capables de taper à une certaine vitesse sur un clavier. Cette situation accentue les inégalités dans les résultats, en particulier entre les familles modestes et celles plus aisées. Enfin, il a indiqué que le gouvernement fédéral australien tentait de lancer l'évaluation formative en ligne en vue de disposer d'un système en ligne permettant aux enseignant-e-s de procéder à des évaluations formatives continues. Cela nécessite de la part de l'enseignant-e une actualisation constante pour chaque élève et pourrait exiger une surveillance et une mise à jour permanentes pour pouvoir produire les données nécessaires au bon fonctionnement du système. Plusieurs inquiétudes ont également été exprimées à propos de l'efficacité des évaluations formatives à distance visant à mesurer les acquis des élèves, étant donné que ces dernières ont été créées sans consultation des enseignant-e-s ou des syndicats. Ce système peut également être confronté aux différents obstacles susmentionnés concernant l'accès et la connectivité (outre les diverses barrières liées à la gouvernance) car il peut nécessiter une coordination de la part des départements de l'éducation de chaque État.

19. Un représentant de la FENECO-UNTC (République démocratique du Congo) a souligné que la situation était très complexe en raison de la pandémie. Le gouvernement a tenté de mettre rapidement en place un système d'apprentissage en ligne, ce qui a contraint les enseignant-e-s non préparé-e-s et ne sachant pas utiliser les outils ou les technologies à devoir s'y adapter. Il a mentionné un deuxième problème, lié cette fois à la couverture du réseau Internet, étant donné que 90 % du territoire ne dispose d'aucune connexion et qu'un grand nombre d'enseignant-e-s rencontrent toujours des problèmes pour y accéder. Des plateformes secondaires comme la radio et la télévision ont été mises en place mais n'ont pas suffi à maintenir l'assiduité des élèves et à assurer la continuité de leur apprentissage. Il a ensuite exprimé ses préoccupations concernant la qualité, la formation des enseignant-e-s, les infrastructures, l'intervention des acteurs privés, les évaluations et le bon fonctionnement de l'apprentissage à distance.
20. La modératrice a invité les participant-e-s à réfléchir à la façon dont les systèmes éducatifs intègrent l'utilisation des technologies au travers de la réforme des programmes d'études et de la reconception du matériel pédagogique et des évaluations. Une personne représentant la [CTERA](#) (Argentine) a ensuite pris la parole pour décrire l'expérience de l'Amérique latine, région où l'IE a établi un bilan de la situation. Ce dernier montre que l'Amérique latine est confrontée à des problèmes très similaires à ceux rencontrés dans d'autres régions, notamment en ce qui concerne les inégalités entre élèves pour accéder aux nouvelles technologies et les utiliser. Cette personne a souligné que les inégalités en termes de technologies concernaient également les enseignant-e-s. Au début de la pandémie, un grand nombre d'enseignant-e-s ont été contraint-e-s d'utiliser les ressources proposées par les entreprises. Il-Elle-s ont commencé à utiliser de manière très improvisée des outils tels que Google Classroom ou d'autres outils disponibles. L'application de ces programmes d'études présentait certains risques, dans la mesure où les grandes plateformes proposaient des outils pédagogiques très superficiels ne permettant pas aux élèves d'acquérir une connaissance approfondie de certaines matières. La plupart de ces grandes plateformes se sont inscrites dans une perspective de secteur public mais elles ont également suivi des logiques différentes en proposant notamment un apprentissage superficiel et, tandis que la Banque mondiale encourageait l'intégration des secteurs public et privé, le degré d'intervention du secteur privé dans la confection des programmes d'études a représenté un réel danger. Elle a indiqué que l'Argentine bénéficiera d'une plus grande participation des États fédéraux pour mettre en place des plateformes tenant compte du point de vue des enseignant-e-s et des élèves, afin de pouvoir faire face au problème de la privatisation de l'éducation. Elle a également précisé que la pandémie nous avait appris à penser nos écoles différemment et à ne plus considérer à tort que la technologie entre forcément en opposition avec l'apprentissage en face à face. L'école étant le meilleur endroit pour apprendre, il sera nécessaire d'intégrer les technologies de manière efficace.

21. Une personne représentant le [German Education Union \(GEW\)](#) a ensuite pris la parole pour souligner la pertinence des questions posées dans la note de cadrage du Rapport GEM 2023. Concernant les difficultés et les résultats positifs liés aux technologies éducatives durant la pandémie en Allemagne, cette personne a mentionné que l'une des principales difficultés était la nécessité pour les enseignant·e·s de s'adapter du jour au lendemain à l'enseignement et à l'apprentissage à distance. Même si les enseignant·e·s ont pu relever ce défi, il est désormais nécessaire de définir des cadres pour régler les conditions de travail, étant donné que les charges de travail ont considérablement augmenté en raison de la pandémie. Elle a indiqué que la fracture numérique s'était accentuée dans les écoles allemandes durant la pandémie. Une étude publiée par le syndicat a montré que la fracture numérique était également une fracture sociale, dans la mesure où un grand nombre d'établissements scolaires qui rencontrent des difficultés sont ceux situés dans des communautés mal desservies. Un pack numérique a été créé pour les écoles, assorti d'un investissement de 5 milliards EUR pour améliorer la connectivité et les infrastructures, mais ce financement n'est pas réparti équitablement entre les établissements. Selon la personne représentant l'Allemagne, le pays s'aligne sur une approche appelée « pédagogie d'abord », où les enseignant·e·s sont responsables de décider quelles sont les technologies utiles et nécessaires pour améliorer les méthodes pédagogiques dans les écoles. Le principal défi consiste à déléguer cette tâche aux enseignant·e·s et d'empêcher les entreprises privées de déterminer ce qui est nécessaire dans les écoles.
22. La modératrice a présenté la dernière question de ce volet consacré aux défis et aux opportunités en lien avec la formation initiale et le développement professionnel continu centrés sur les technologies éducatives et a invité les participant·e·s à s'exprimer.
23. Une représentante de la [National Professional Teacher's Organisation of South Africa \(NAPTOSA\)](#), deuxième plus grand syndicat de l'éducation en Afrique du Sud, a pris la parole. Elle a mentionné que le programme d'études avait connu plusieurs adaptations durant la pandémie, en soulignant que l'une des difficultés au niveau national était due au fait que les mêmes mesures sont appliquées dans les écoles privées et publiques, alors que ces dernières ne sont pas confrontées aux mêmes réalités. Elle a ajouté que la technologie devrait être considérée comme un soutien à l'enseignement et à l'apprentissage et non comme une solution à tous les problèmes que connaît l'éducation. La robotique et le codage, qui étaient initialement un projet isolé, sont aujourd'hui en passe d'être intégrés au programme d'études. Enfin, elle a mentionné que l'utilisation de WhatsApp s'était avérée efficace pour assurer la continuité de l'apprentissage durant la pandémie, mais a également souligné les difficultés inhérentes à l'enseignement en ligne. D'autres problèmes concernent le manque de connectivité dans les zones rurales, l'augmentation de la charge de travail des enseignant·e·s durant la pandémie, la privatisation croissante de l'éducation et le monopole des entreprises technologiques sur l'enseignement et l'apprentissage. S'agissant des activités de formation et de développement professionnel, la NAPTOSA collabore régulièrement avec le département en charge de l'enseignement fondamental au travers du cadre de collaboration *Teaching Union Collaboration*. Le type de formation proposé est déterminé par le département et englobe désormais les questions liées au codage et à la robotique.
24. Une personne représentant le [SNTE](#), organisation qui représente les syndicats de l'éducation au Mexique, a pris la parole pour la dernière intervention de ce premier volet de la consultation. Elle a mentionné que, avec ses 126 formateur·rice·s, il s'agissait de la plus grande institution de ce type en Amérique latine. Toutefois, la majorité des enseignant·e·s sont des ingénieur·e·s manquant souvent de formation pédagogique. Elle a également exprimé ses inquiétudes concernant l'utilisation à long terme de modèles d'enseignement hybride, risquant de réduire le nombre d'enseignant·e·s requis au détriment de la qualité.

## Partie 2 : technologies éducatives et rôle des enseignant·e·s en tant que syndicalistes

25. La modératrice a présenté la seconde partie de la consultation consacrée à la relation entre la technologie et les enseignant·e·s en tant que syndicalistes. Ce volet se penchera sur trois questions : 1) les conditions de travail et le bien-être des enseignant·e·s, 2) leurs droits et les questions liées au respect de la vie privée et à la protection des données, et 3) le rôle des syndicats sociaux dans les processus décisionnels, le développement, la mise en œuvre et la réglementation des politiques en matière de technologies éducatives.
26. Concernant la première problématique, les conditions de travail, la représentante de l'organisation sud-africaine NAPTOSA a indiqué que celles-ci étaient déjà difficiles avant la pandémie et que la crise sanitaire avait aggravé la situation. En octobre 2021, le ministre a introduit une requête spéciale auprès du département de la santé et des institutions chargées de traiter cette situation d'urgence pour demander de réduire la distanciation sociale de 1 mètre à 50 centimètres dans les classes. Les classes surnuméraires représentaient déjà un problème dans certaines régions, où l'on dénombre plus de 70 élèves par classe et où l'enseignement multigrade apparaît comme une solution pour pallier le manque de place dans les classes. La représentante de la NAPTOSA a précisé que près de 20 % des écoles appliquaient un système multigrade. Avec la COVID-19, les enseignant·e·s ont été davantage sollicité·e·s pour évaluer l'enseignement et l'apprentissage, ce à quoi certains syndicats se sont opposés. Le problème de la privatisation et de la commercialisation de l'éducation reste préoccupant dans le pays.
27. Le représentant de la FENECO-UNTC (RDC) a pris la parole pour aborder la question des droits des enseignant·e·s. Il a indiqué que bon nombre d'enseignant·e·s en RDC ignorent leurs droits numériques et manquent d'informations et de formation dans ce domaine. Autre problème, les enseignant·e·s qui tentent de s'exprimer mettent leurs salaires en danger. Peu d'enseignant·e·s sont informé·e·s des questions liées au respect de la vie privée, à la protection des données et au droit à la déconnexion. Il a proposé de renforcer les activités de formation afin que les enseignant·e·s puissent prendre conscience de leurs droits.
28. Une personne représentant l'organisation [ACOD](#) s'est exprimée à propos des conditions de travail des enseignant·e·s en Belgique, soulignant que différents intervenants jouaient un rôle dans ce domaine. Des négociations ont eu lieu entre les syndicats et le gouvernement à propos du droit à la connexion et à la déconnexion, étant donné que l'accès et la connectivité ne cessent d'augmenter dans le pays depuis la pandémie. Il est difficile, selon elle, de mettre en œuvre une politique efficace pour le droit à la connexion et à la déconnexion, étant donné que l'occupation du temps libre demeure une question très personnelle. Les enseignant·e·s doivent souvent acheter leur matériel à leurs propres frais. En Flandre, un adulte sur sept ne possède pas suffisamment de compétences numériques et, souvent, les élèves ne comprennent pas clairement la technologie. Autre problème de taille, l'utilisation des technologies en cas de pénurie d'effectifs alourdit la charge de travail des enseignant·e·s.
29. Une personne représentant le [German Education Union \(GEW\)](#) a mentionné que son syndicat lancerait prochainement une campagne ayant pour objet les droits fondamentaux des enseignant·e·s et des élèves dans un monde numérique, l'une des principales thématiques mises en avant étant le droit à la déconnexion. En Allemagne, certaines villes ont des accords locaux qui déterminent le nombre d'heures durant lesquelles les enseignant·e·s ont le droit de ne pas consulter leurs e-mails. Ces accords reconnaissent leur droit à la déconnexion.

30. Une personne représentant la [Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants \(FCE-CTF\)](#) a indiqué que des discussions étaient en cours au niveau national concernant l'appropriation par les enseignant·e·s de leur propre travail, élément très important dans les écoles qui utilisent des services pour l'éducation tels que ceux proposés par Google. Les enseignant·e·s téléchargent désormais leurs contenus sur des plateformes. Dans le cadre des recherches et des conversations avec les membres, il a été mentionné que dès lors qu'un contenu est téléchargé sur une plateforme, ce dernier est considéré comme n'appartenant plus à l'enseignant·e. Conséquence, un enseignant·e passe beaucoup de temps à développer un contenu qui, une fois téléchargé sur les plateformes et exploité pour obtenir des données, deviendra la propriété de l'employeur. Cette situation engendre donc deux problèmes : la propriété des contenus et la question des données et du respect de la vie privée. Elle a également mentionné la question de la négociation collective. La FCE/CTE dispose actuellement d'un réseau de négociation collective couvrant le Canada mais, l'intégration de la technologie dans l'éducation étant plus récente, cette question n'est pas encore prise en compte de manière adéquate dans les contrats des enseignant·e·s. Souvent, les questions telles que le droit à la connexion ou à la déconnexion, les ressources des enseignant·e·s et les heures supplémentaires non officielles passées en ligne ne sont pas abordées dans les conventions collectives et doivent par conséquent être mises sur la table des négociations. Elle a ajouté que les négociations collectives offraient un grand nombre de solutions potentielles concernant la propriété et le temps passé par les enseignant·e·s en ligne en dehors de leurs heures de travail.
31. La modératrice a présenté la dernière question de la consultation, à savoir le rôle des syndicats de l'éducation dans les processus décisionnels, le développement, la mise en œuvre et la réglementation des politiques relatives aux technologies éducatives, y compris par rapport aux normes et cadres nationaux pour les TIC, comme les programmes d'études ou les programmes de développement professionnel obligatoires.
32. Un représentant de l'organisation [Union of Education Norway \(UEN\)](#) a indiqué que l'une des difficultés rencontrées actuellement résidait dans l'évaluation des ressources pour l'apprentissage numérique : comment évaluer les avantages pédagogiques de certaines de ces ressources, en sachant que la protection des données et le respect de la vie privée liés à ces ressources demeurent problématiques. Selon lui, il s'agit d'un problème commun auquel d'autres syndicats risquent d'être confrontés dans d'autres pays ou régions. Il a recommandé que les enseignant·e·s aient le dernier mot en ce qui concerne l'évaluation des ressources et du matériel d'apprentissage numérique, tout en soulevant les problèmes relatifs à la protection des données. L'UEN prépare actuellement un catalogue national pour les ressources numériques, invitant les enseignant·e·s à participer à une évaluation normalisée pour les aspects pédagogiques. S'il est recommandé aux enseignant·e·s de participer à ces évaluations, il·elle·s ne sont pas censé·e·s participer au volet consacré à la sécurité en matière de protection des données. En réponse à cette intervention, le directeur du Rapport GEM a précisé que l'une des questions particulièrement intéressantes consiste à savoir comment les gouvernements décident quelles sont les bonnes technologies pouvant être utilisées dans les écoles. Il s'agit d'une question difficile, dans la mesure où les gouvernements subissent l'influence de certains prestataires qui font pression pour vendre leurs produits et services. Le directeur du Rapport GEM a demandé aux participant·e·s d'expliquer comment les enseignant·e·s et leurs syndicats partagent les informations relatives aux différentes technologies et comment ils collaborent à ce sujet, à titre individuel ou avec le gouvernement.
33. Une représentante du syndicat italien [UIL Scuola](#) a pris la parole et a remercié le directeur du Rapport GEM pour cette question à la fois intéressante et difficile. Selon elle, il appartient aux enseignant·e·s de déterminer ce qui est utile et ce qui ne l'est pas, et ce pour plusieurs raisons. Primo, il·elle·s connaissent leurs élèves ; secundo, il·elle·s ont l'expérience ; tertio, il·elle·s peuvent mesurer les impacts. Par

conséquent, il importe de faire intervenir le dialogue social, tandis que les gouvernements doivent considérer les enseignant·e·s comme des expert·e·s de ces questions. Pourtant, dans de nombreux cas, les gouvernements ne considèrent pas les enseignant·e·s comme des expert·e·s, mais plutôt comme des travailleur·euse·s hautement qualifié·e·s tenu·e·s d'appliquer les décisions prises en amont. Elle a également mentionné que, si les enfants d'aujourd'hui sont effectivement nés dans le monde numérique, ils ignorent souvent comment mettre à profit les compétences numériques pour leur développement individuel. C'est là que l'enseignant·e doit intervenir et apporter son soutien. Il est recommandé aux gouvernements de créer des plateformes pour promouvoir le dialogue avec les enseignant·e·s. En ce qui concerne l'importance des conventions collectives, des conditions de travail et des droits des enseignant·e·s, elle a ajouté lors des échanges que, en vertu de la législation italienne, les employeurs n'ont pas le droit de contrôler les activités en ligne des enseignant·e·s ou d'utiliser des caméras vidéo dans les écoles pour vérifier leur présence, sauf en cas d'accord avec les travailleur·euse·s et les syndicats. Elle a également mentionné que, en Italie, son syndicat avait introduit le droit à la déconnexion dans une convention collective il y a trois ans et que les travailleur·euse·s pouvaient désormais négocier leurs conditions au niveau de l'établissement scolaire.

34. Le représentant de l'[Australian Education Union](#) a pris la parole pour rapidement souligner l'importance du dialogue social et de la participation des enseignant·e·s aux processus décisionnels. Il a évoqué les problèmes concernant l'introduction de l'évaluation formative en ligne, une initiative prise par le gouvernement fédéral australien sans avoir consulté les enseignant·e·s et les syndicats lors des premières phases de son développement.
35. Enfin, une personne représentant le syndicat mexicain [SNTE](#) a fait référence au programme [Aprende en casa](#), créé durant la pandémie pour assurer la continuité de l'apprentissage. Enseignant·e·s et syndicats ont demandé au gouvernement de déployer des programmes de formation centrés sur les TIC. Le programme *Aprende en casa* a doublé, voire triplé, la charge de travail des enseignant·e·s. Une question essentielle qui a été soulevée est celle de savoir qui partage les expériences et les informations tirées de ce programme d'apprentissage et comment les syndicats peuvent travailler main dans la main avec le gouvernement pour faire en sorte que les ressources utilisées ne soient pas perdues et profitent à d'autres.
36. La modératrice a remercié les participant·e·s pour leurs interventions et a invité les personnes n'ayant pas eu l'occasion de prendre la parole de faire part de leurs points de vue par écrit. Elle a demandé aux participant·e·s de diffuser des comptes rendus et des informations écrites susceptibles de contribuer à la préparation du rapport et a remercié l'équipe du Rapport GEM, les interprètes et les collègues de l'IE pour le travail accompli dans le cadre de cette consultation.

## Références bibliographiques mentionnées dans les échanges en ligne

- OIT, 2021. Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent :

[https://www.ilo.org/wcmstp5/groups/public/---ed\\_dialogue/---sector/documents/meetingdocument/wcms\\_802472.pdf](https://www.ilo.org/wcmstp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/meetingdocument/wcms_802472.pdf)

- Internationale de l'Éducation et UNESCO, 2019. Cadre mondial en matière de normes professionnelles pour l'éducation : [https://issuu.com/educationinternational/docs/2019\\_ei-unesco\\_framework](https://issuu.com/educationinternational/docs/2019_ei-unesco_framework)
- Internationale de l'Éducation, 2021. Rapport mondial sur la condition du personnel enseignant 2021. [https://issuu.com/educationinternational/docs/2021\\_ei\\_research\\_statusofteachers\\_fr\\_v05?fr=sMjE5ODQzMTIyOTU](https://issuu.com/educationinternational/docs/2021_ei_research_statusofteachers_fr_v05?fr=sMjE5ODQzMTIyOTU)
- Internationale de l'Éducation, 2020. **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.**
- [Internationale de l'Éducation, 2020. Enseñanza y tecnología: el papel de los sindicatos de la educación en la construcción del futuro by Education International – Issuu](#)